

CONSEIL D'EXPLOITATION POSTALE/CONSEIL D'ADMINISTRATION**Commission mixte 2 (Développement et coopération)****Groupe de projet «Développement durable»**

Berne, le 2 novembre 2010 (de 9 h 30 à 12 h 30 et de 15 à 18 heures), salle Heinrich von Stephan

Etude de faisabilité – Outil de formation

(Point 4b de l'ordre du jour)

1. Objet	Références/paragraphes
Informar le Groupe de projet «Développement durable» des progrès réalisés dans l'étude d'un système de compensation carbone pour le secteur postal, et présenter un kit de formation à distance (kit de téléenseignement) concernant ce système.	§§ 1 à 7
2. Décision attendue	
Le Groupe de projet «Développement durable» est invité à prendre note des progrès réalisés dans l'étude et à encourager les Pays-membres à lire le kit de téléenseignement diffusé par le Bureau international.	§ 8 et annexe 1

I. Introduction

1. En octobre 2009, suite à une proposition de la France, le Conseil d'administration (CA) a décidé de lancer une étude de faisabilité d'un système de compensation carbone pour le secteur postal.

II. Premières étapes du sous-groupe

2. Un sous-groupe a été créé à cette fin avec un mandat à durée limitée, mais qui durera jusqu'à la finalisation de l'étude. Par conséquent, son mandat sera prolongé en cas de besoin.

III. Documents élaborés par le sous-groupe

3. Afin d'expliquer son travail et d'aider les Pays-membres à comprendre sa mission et les propositions qui ont été faites, le sous-groupe a décidé d'élaborer deux documents, un kit de communication (présenté dans un autre document), et un kit de formation à distance plus détaillé, le kit de téléenseignement (v. annexe 1).

4. L'objet du kit de téléenseignement consiste à expliquer en détail:

- le contexte de l'étude sur un projet sectoriel et postal;
- la définition de la compensation carbone;

- les différents mécanismes de compensation déjà existants;
 - l'intérêt d'un tel projet pour le secteur postal.
5. L'objectif de ce document est d'aider les Pays-membres à comprendre clairement ce que signifie la compensation carbone et à soutenir la mise en place d'un système de compensation pour le secteur postal.
6. Voici quelques-unes des informations clés comprises dans ce document:
- Un tel système pourrait permettre à l'UPU d'offrir à l'ensemble de ses membres un moyen de compenser leurs émissions de CO₂, de trouver des fonds pour développer des projets bénéfiques pour le secteur postal dans des pays émergents ou en développement et d'aider les postes à mettre en place leurs propres actions et stratégies de développement durable.
 - Ce projet a un triple objectif: réduire les émissions de CO₂ du secteur postal par un système de compensation carbone accessible à toutes les postes, partager les frais y relatifs et éviter des initiatives de compensation isolées et stimuler l'activité postale grâce au financement de projets bénéficiant au secteur.
 - Les avantages pour le secteur postal pourraient être multiples: positionner le secteur postal comme acteur engagé dans la lutte contre le changement climatique, être le premier secteur au monde à développer les outils de compensation existants (autrement dit, à aller plus loin que le simple achat de crédits carbone) et lancer un réel mouvement de «solidarité climatique», impliquant tous les Pays-membres de l'UPU, indépendamment de leur niveau d'expérience dans ce domaine.
 - Le système pourrait intéresser les pays suivants: les pays en développement, dans la mesure où cela permettrait de financer des projets dans leurs pays (énergie renouvelable, transport propre, afforestation et reforestation, etc.), tout en tenant compte des défis imposés par le changement climatique (scénarios d'adaptation et de réduction d'émissions de CO₂) et du développement durable en général; les pays industrialisés, dans le sens où les postes pourraient atteindre leurs objectifs internes de réduction, sur une base volontaire.
7. Ce kit de téléenseignement est disponible sur la page Web de l'UPU dédiée à l'environnement et à la lutte contre le changement climatique (www.upu.int/fr/activities/sustainable-development/environment/about-environment.html).

IV. Conclusion

8. Le Groupe de projet «Développement durable» est invité à prendre note des progrès réalisés dans l'étude d'un système de compensation carbone, ainsi que de l'élaboration de ce kit de téléenseignement en particulier, et à encourager les Pays-membres lire ledit kit.

Berne, le 7 septembre 2010



UPU UNION
POSTALE
UNIVERSELLE

CA C 2 GPDD 2010.2–Doc 4b. Annexe 1

Kit de E-learning

Compensation carbone

Étude réalisée dans le cadre du mandat de l'UPU reçu des pays membres pour le lancement d'études complémentaires suivant la recommandation C 27/2008 et la résolution C 34/2008

Plan du e-learning

- 1 Qu'est-ce que la compensation carbone ?**
- 2 Comment compenser ses émissions de CO₂ ?**
- 3 Comment pourrait opérer le système du secteur postal ?**
- 4 Quels sont mes intérêts ? Ceux du secteur postal ?**
- 5 Conclusions**

Plan du e-learning

- 1 Qu'est-ce que la compensation carbone ?**
- 2 Comment compenser ses émissions de CO₂ ?**
- 3 Comment pourrait opérer le système du secteur postal ?**
- 4 Quels sont mes intérêts ? Ceux du secteur postal ?**
- 5 Conclusions**

Qu'est-ce que la compensation carbone?

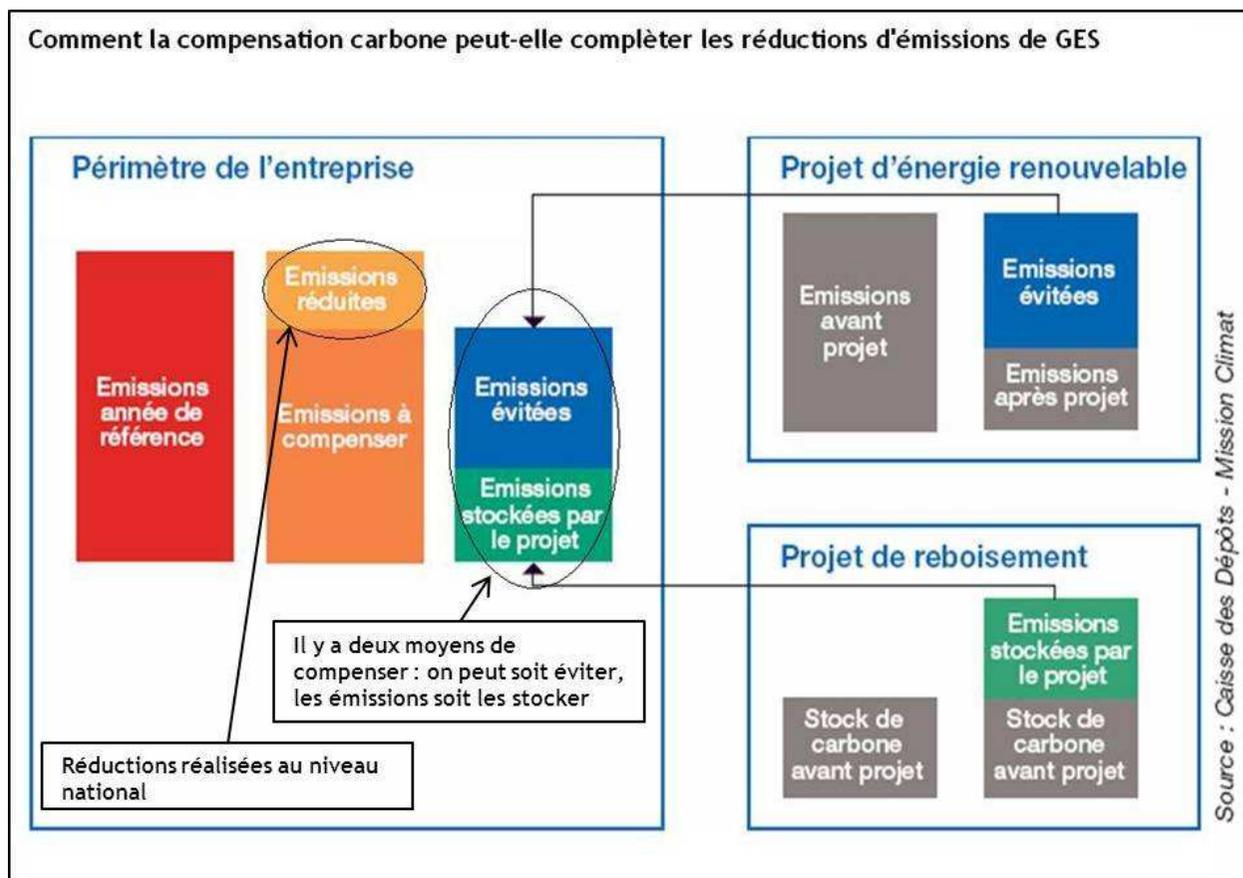
- La compensation carbone est un **mécanisme par lequel on peut réduire les émissions de GES** en achetant des crédits issus de projets de réduction d'émission ou des surplus de quotas de CO₂
- La compensation carbone vise à neutraliser les émissions de GES en :
 - finançant des projets qui conduiront à **réduire les émissions de GES** ailleurs dans le monde et à générer des crédits carbone;
 - finançant des projets qui permettront la **séquestration des GES** ailleurs dans le monde et génèreront des crédits carbone;
 - achetant des crédits carbone générés par un projet financé par quelqu'un d'autre
 - hors marché
 - sur un marché tel que ECX (Londres) ou BlueNext (Paris)
- La compensation carbone fait partie d'un processus global et **suit les opérations de réduction d'émissions de GES**



Qu'est-ce que la compensation carbone ?

Pour une organisation, compenser ses émissions c'est, **après avoir mesuré et réduit** ses émissions au sein même de l'organisation **autant qu'il est économiquement et techniquement possible**, réduire ailleurs dans le monde, les émissions des activités qu'elle ne peut actuellement éviter, sur place, soit en :

- prévenant ces émissions; soit
- par capture et stockage



Concepts clefs

Projets ou mécanismes de flexibilité	<ul style="list-style-type: none">❑ Mécanismes basés sur des projets enregistrés aux Nations unies❑ Pilotés par le Protocole de Kyoto (d'où l'expression "projet Kyoto ")❑ Deux mises en œuvre :
---	--



Mécanisme de Développement propre (MDP)	<ul style="list-style-type: none">❑ Projets conduits dans des pays en développement❑ Produisent des crédits carbone certifiés par les Nations Unies appelés « Unité de Réduction Certifiée d'Émission » (URCE)❑ Liens Nord–Sud
--	--

Mise en Œuvre Conjointe (MOC)	<ul style="list-style-type: none">❑ Projets entre deux pays de l'Annexe B❑ Produit des crédits carbone appelés « Unité de Réductions des Emissions » (URE)❑ Les réductions d'émission sont transférées des Unités de quantité Attribuées (UQA) d'un pays à celles d'un autre pays
--------------------------------------	---

Compensation Volontaire	<ul style="list-style-type: none">❑ Se réfère aux parties prenantes qui achètent volontairement et sans contrainte des crédits carbone pour les retirer du marché et compenser leurs émissions❑ Génère des réductions volontaires d'émission (VER, vérifiées par un auditeur indépendant)
--------------------------------	---

Où en est-on ?

1 **Le Protocole de Kyoto** (signé en 1997, appliqué depuis 2005)

- Suit la **Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique** (CCNUCC, Rio de Janeiro - Brésil, 1992)
- **Les émissions moyennes de gaz à effet de serre (GES) des 39 pays les plus industrialisés doivent être réduites entre 2008–2012 d’au moins 5%** (avec des objectifs différents d’un pays à l’autre) par rapport à 1990
- **Les pays en développement** ne sont pas contraints de réduire leurs émissions mais **s’engagent** à les atténuer.

2 **Système communautaire d’échange de quotas d’émission (EU ETS)**

- Les États membres de l’EU ont défini des plafonds d’émission cohérents avec leurs engagements au **protocole de Kyoto**
- Des permis d’émission échangeables (**European Union Allowance** or EUA) sont alloués aux États en quantité correspondante à leur plafond, ces permis étant redistribués aux installations concernées par le système de quotas dans chaque pays.
- La participation est **obligatoire** pour tous les sites des secteurs concernés
- Les sites émettant plus que leur quota ne le permet (ex. centrales thermiques) peuvent acheter des permis à des installations qui en émettent moins que leur quota (ex. Les industries)

Où en est-on ?

3 Initiative régionale sur les gaz à effet de serre (RGGI)

- Premier marché **obligatoire**, axé sur les forces du marché aux USA pour réduire les émissions de GES
- Dix États du Nord-Est et de la façade atlantique ont **plafonné les émissions de CO₂ de leur secteur énergie** avec l'objectif de les **réduire de 10% d'ici à 2018**

4 Le Plan d'Action Volontaire Keidanren du Japon

- Etabli **unilatéralement** en **1997** par la « Japan Business Federation » et 35 industries
- Les **industries** se fixent des objectifs de réduction brute des émissions de CO₂ par unité d'énergie consommée et des objectifs d'efficacité énergétique
- **Est inclus** par le Japon dans les objectifs de réalisation des engagements au Protocole de Kyoto

5 Le système d'échange d'émissions de Nouvelle-Zélande (NZ ETS)

- Système **national** d'échange d'émissions (septembre 2008)
- **Tous secteurs / tous gaz concernés** (dates d'entrée différentes selon les secteurs)
- Allocations par secteur sur une base **historique** (pêche : 90% des allocations en 2005) ou en fonction **de l'intensité carbone**

Plan du e-learning

1 Qu'est-ce que la compensation carbone?

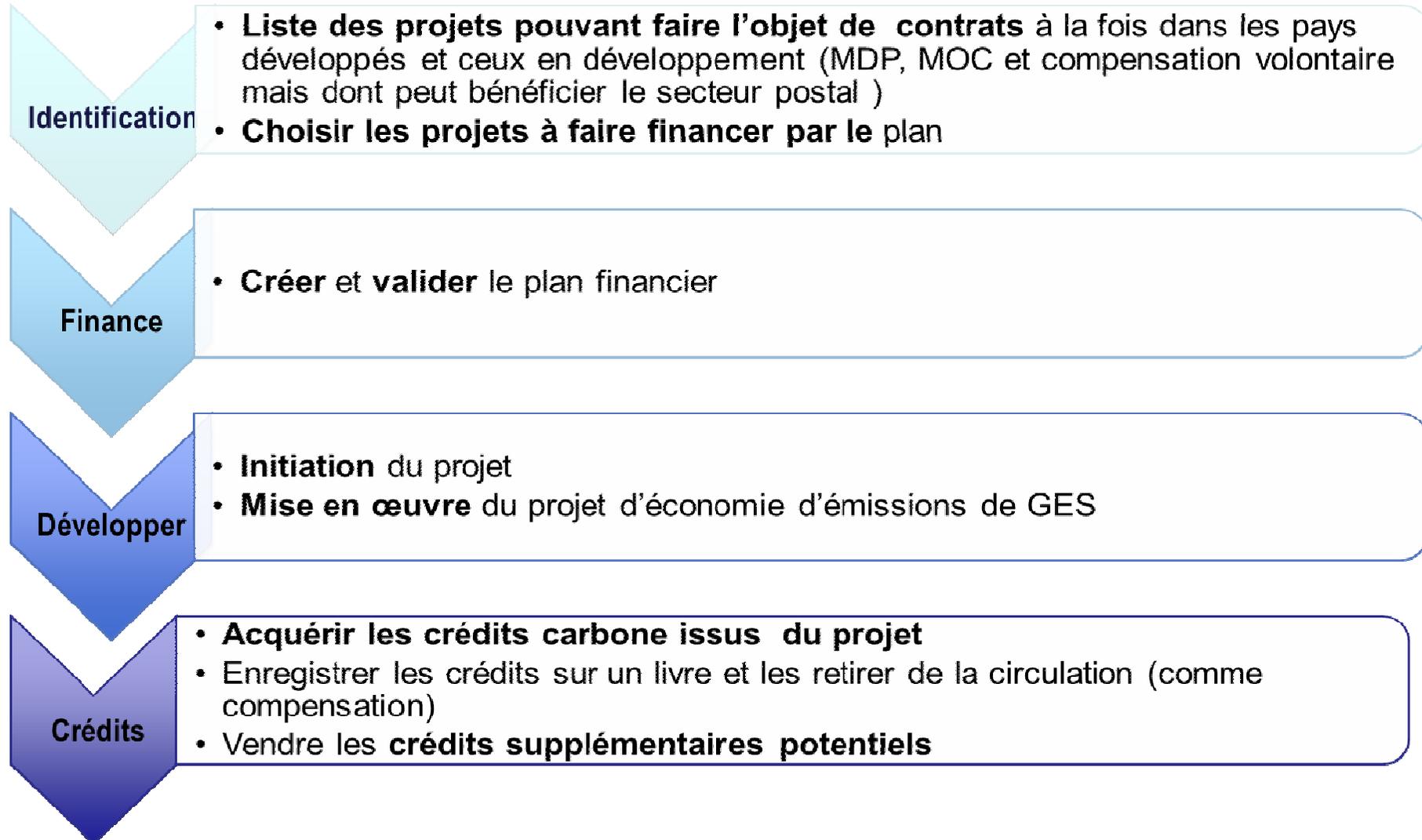
2 Comment compenser ses émissions de CO₂ ?

3 Comment pourrait opérer le système du secteur postal ?

4 Quels sont mes intérêts ? Ceux du secteur postal ?

5 Conclusions

Comment compenser ses émissions de CO₂ ?



Comparaison des différents types de projets?

	Mécanisme de développement propre	Mise en œuvre conjointe	Compensation Volontaire
Où se situe le projet?	Pays émergents	Pays développés	Partout dans le monde
Quelles sont les caractéristiques du projet?	<ul style="list-style-type: none"> Respecter les objectifs locaux de développement durable Contribuer à la préservation de la biodiversité et à une utilisation durable des ressources naturelles 		Selon les normes pour le projet (*).
	<ul style="list-style-type: none"> Recevoir une lettre d'approbation de l'autorité désignée 		
Quelles sont les caractéristiques de la réduction de GES	<ul style="list-style-type: none"> Réelles, mesurables (donc transférables à l'entité investisseuse) et permanentes Additionnelles, c'est-à-dire n'auraient pas existé en absence du projet (ligne de base du scénario) 		Selon les normes pour le projet (*).
D'où viennent les crédits carbon?	Quantité d'émissions de GES évitées ou stockées.		
		Des quotas (AAUs) alloués au pays hôte du projet	
Qu'est-ce que j'obtiens ?	Unités certifiées de réduction d'émission (UCRE)	Unités de réduction d'émission (URE)	Unités de réduction volontaire d'émissions (VER)

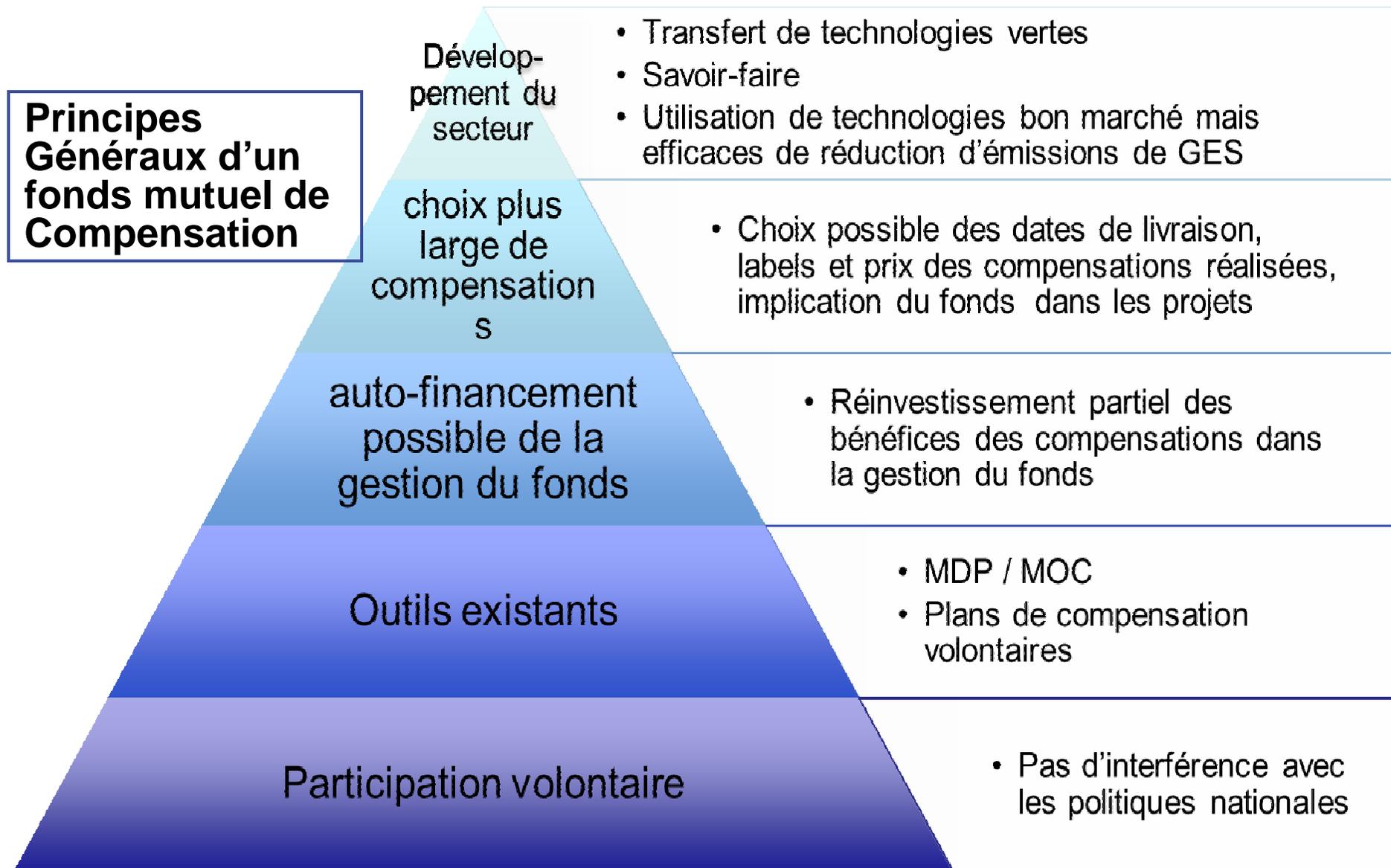
Plan du e-learning

- 1 Qu'est-ce que la compensation carbone ?**
- 2 Comment compenser ses émissions de CO₂ ?**
- 3 Comment pourrait opérer le système du secteur postal ?**
- 4 Quels sont mes intérêts ? Ceux du secteur postal ?**
- 5 Conclusions**

Comment pourrait opérer le système du secteur postal ?

Plusieurs options de compensation ont été étudiées : **Un fond mutuel de compensation apparaît comme la meilleure solution**

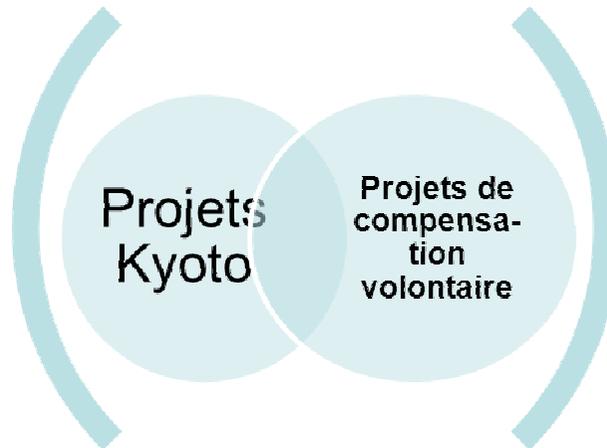
Options	Bénéfices	Challenges
Plan d'échange de permis d'émissions pour l'ensemble du secteur postal	<ul style="list-style-type: none"> – S'appuie sur des instruments et infrastructures partiellement existantes 	<ul style="list-style-type: none"> – plus difficile à expliquer au grand public, ou même aux opérateurs postaux membres – Potentiellement complexe à mettre en œuvre et à administrer – exige une analyse de coûts approfondie
Fonds mutuel de compensation avec gestion interne	<ul style="list-style-type: none"> – Opportunité de construire un savoir-faire interne – Visibilité accrue pour l'UPU agissant comme gestionnaire d'actifs – Meilleur contrôle des décisions d'investissement par rapport à la gestion par un tiers – Connaissance du secteur postal déjà acquise 	<ul style="list-style-type: none"> – implique la mise en place et en opération d'une division de gestion d'actifs – Implique une approbation et un enregistrement réglementaires – Possible manque d'expertise ou d'expérience dans la gestion d'actifs en interne – exige une analyse de coûts approfondie
Fonds mutuel de compensation avec gestion sous-traitée à un tiers	<ul style="list-style-type: none"> – mise en œuvre relativement facile – rapide à mettre en place – Permet de s'appuyer sur l'expertise et la crédibilité d'un acteur établi sur le marché du carbone, et en même temps de se familiariser avec ce type d'actifs – Rentable, si les honoraires sont correctement négociés. 	<ul style="list-style-type: none"> – Sélection d'un partenaire adéquat – Risque de manque de résultat lié à la mauvaise connaissance du secteur postal de la part du tiers – Honoraires de gestion/performance à bien négocier avec le tiers – Alignement des intérêt pour s'assurer que le tiers gère le fonds en se conformant aux prescriptions et objectifs de l'UPU (clefs : gouvernance and incitations pertinentes)



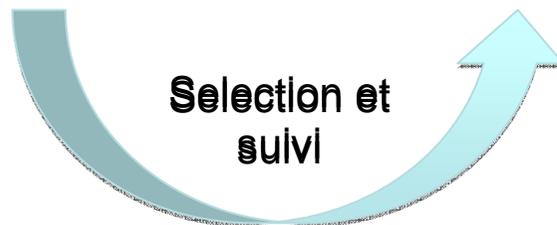
Acteurs du Plan Carbone Postal



Investissements



3 utilisation des crédits carbone



Plan du e-learning

- 1 Qu'est-ce que la compensation carbone ?**
- 2 Comment compenser ses émissions de CO₂ ?**
- 3 Comment pourrait fonctionner un plan du secteur postal ?**
- 4 Quels sont mes intérêts ? Ceux du secteur postal ?**
- 5 Conclusions**

Pourquoi devrais-je adhérer à ce plan?

- **Pourquoi une Poste investisseuse devrait-elle s'inscrire dans ce plan?**
 - Atteindre les objectifs fixés par la stratégie du groupe (stratégie interne)
 - Offre commerciale de produits neutres en carbone (valeur ajoutée)
 - Mutualisation des coûts de gestion du plan
 - Soutien au développement des activités postales dans les régions en déclin à travers des projets (développement de l'économie locale)

- **Quels sont les bénéfices pour une Poste proposant un projet dans le cadre du plan?**
 - Avoir voix dans le processus en proposant des projets au comité de sélection
 - Bénéficiaire de la mise en œuvre de technologies vertes dans leur propre pays ou pour leurs propres opérations
 - co-bénéfices sociaux, économiques et environnementaux (transfert de technologies & protection de la biodiversité)

- **Quels bénéfices peut attendre une Poste d'un pays bénéficiaire de son adhésion au plan?**
 - En conséquence d'une infrastructure nouvelle et verte :
 - l'offre d'une meilleure qualité de service
 - l'avantage d'un marché en croissance
 - En conséquence d'une économie en développement, le bénéfice d'un marché en croissance

– **Quels sont les avantages d'un plan basé sur le secteur ?**

- Une crédibilité accrue (qualitativement et quantitativement)
 - à la fois comme entreprise et comme secteur, en faisant preuve de solidarité et de volonté d'auto-réguler les émissions de GES, donnant ainsi une image favorable aux parties prenantes externes (y compris celles chargées des projets de réduction d'émissions de GES)
- Limiter le choix des projets à ceux bénéficiant (directement or indirectement) au secteur postal

– **Quels sont les avantages d'un plan?**

- Impact plus important en termes de compensation et de lutte contre le changement climatique
- Couverture plus importante en termes de communication
- Éventail de projets plus large et plus diversifié résultant d'un capital monétaire plus important
- Réduction des coûts due à la gestion mutualisée

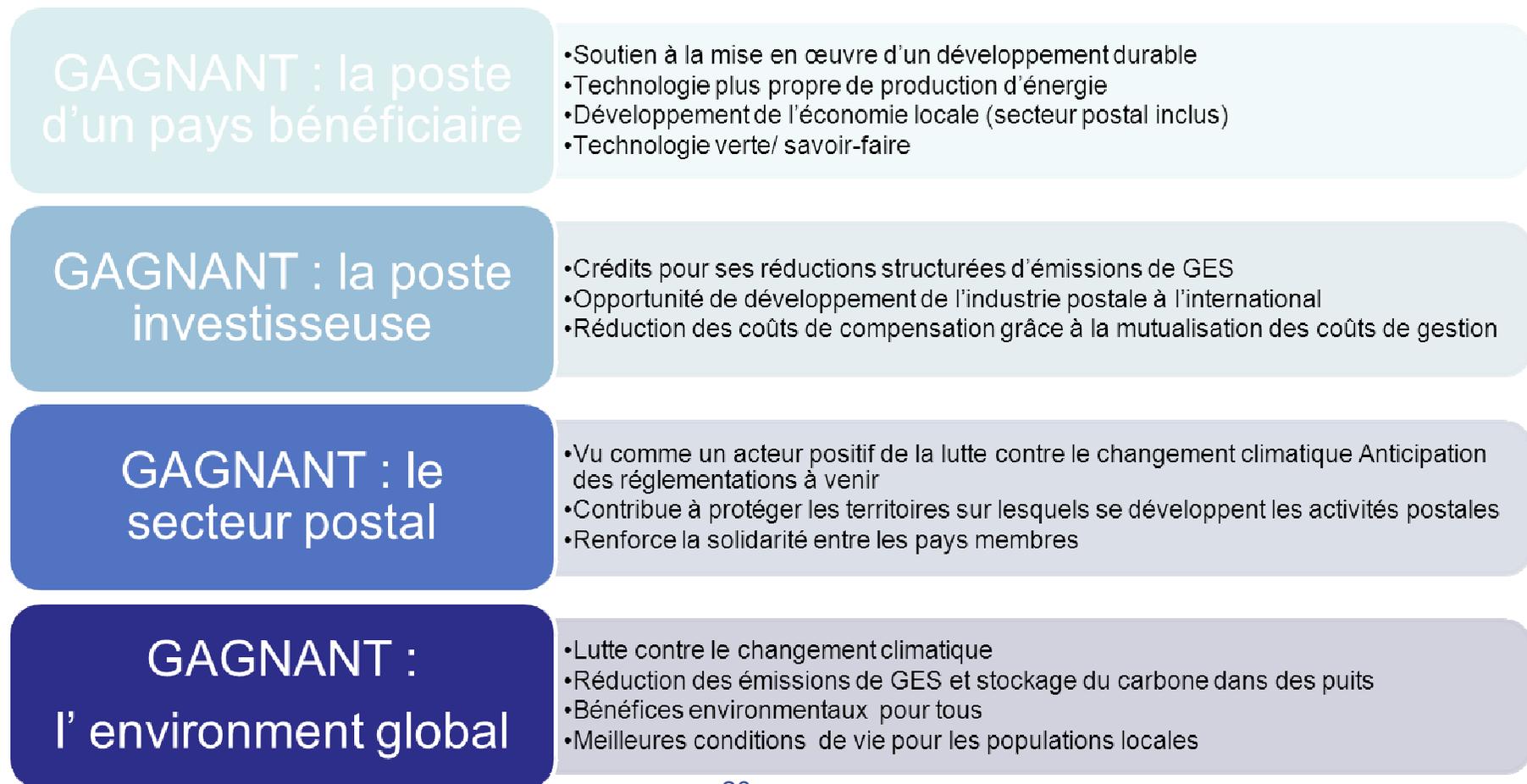
Plan du e-learning

- 1 Qu'est-ce que la compensation carbone?**
- 2 Comment compenser ses émissions de CO₂ ?**
- 3 Comment pourrait opérer le système du secteur postal ?**
- 4 Quels sont mes intérêts ? Ceux du secteur postal ?**

5 Conclusions

Conclusion

Le plan de compensation du secteur postal vise une solution gagnante sur quatre tableaux



Pour toute question, veuillez contacter :

Sylvie Sasaki (sylvie.sasaki@royalmail.com)

Stéphanie Scoupe (stephanie.scoupe@laposte.fr)

Lexique

- **Autorité nationale désignée (AND ou DNA):** Entité certifiée par le conseil de direction du MDP qui rentre dans le processus d'accréditation des projets MDP. C'est elle qui fournit la « Lettre d'approbation » (LoA) indispensable à l'accréditation du projet MDP.
- **Boisement (afforestation):** conversion anthropique directe des terres qui n'avaient pas porté de forêts pendant au moins 50 ans en terres forestières par plantation, ensemencement et/ou promotion par l'homme d'un ensemencement naturel
- **Document Descriptif de Projet (DDP ou PDD):** Le document descriptif de projet (DDP) est le document clef pour la validation et l'enregistrement d'une activité dans le cadre d'un projet de MDP. C'est l'un des trois documents requis avec le rapport de validation de l'entité opérationnelle désignée (EOD) et la lettre d'approbation de l'autorité nationale désignée (DNA).
- **Entité opérationnelle désignée (EOD ou DOE):** entité accréditée par le conseil de direction du MDP qui rentre dans le processus de validation, certification et vérification des émissions supposées être générées par un projet MDP. Ces entités sont des auditeurs indépendants qui évaluent si un projet répond à tous les critères d'éligibilité requis pour le MDP (validation) et ensuite si sa réalisation a atteint les réductions d'émission (vérification et certification). Elles sont désignées par le COP/MOP en fonction de leur expertise.
- **Gaz à effet de serre :** gaz naturels et industriels qui retiennent (piègent) la chaleur reçue du soleil par la Terre et réchauffent sa surface. Le Protocole de Kyoto restreint les émissions de six gaz à effet de serre : naturels (dioxyde de carbone, protoxyde d'azote, et méthane) et industriels (perfluorocarbures, hydrofluorocarbures, et l'hexafluorure de soufre).

- **Lettre d'approbation:** Approbation écrite d'une partie impliquée (appelée "letter of approval") constituant l'autorisation de ce pays donnée à un participant à un projet. Il faut obtenir cette lettre d'approbation pour l'enregistrement de ce projet dans le cadre d'un MDP.
- **Mécanisme de développement propre (MDP ou CDM) :** le mécanisme de développement propre (MDP) est l'un des trois mécanismes de flexibilité prévus par le Protocole de Kyoto. Il permet à des entités des pays de l'Annexe 1 (développés) de développer des projets de réduction d'émission dans des pays non-Annexe 1 (en développement), et de générer des crédits échangeables correspondant au volume des réductions d'émission atteintes par le projet.
- **Mise en œuvre conjointe (MOC ou JI) :** mécanisme basé sur un accord entre deux parties de l'annexe 1 permettant le financement de projets industriels ou forestiers visant à lutter contre l'effet de serre et permettant de générer des crédits d'émission de gaz utilisables par les investisseurs.
- **Pays de l'annexe 1 :** l'Annexe 1 à la Convention-cadre des Nations unies sur le Changement climatique (UNFCCC) est une liste des pays en économie de transition qui s'engagent en vertu de l'article 4 à atteindre certains objectifs quantifiés de réduction ou de limitation de leurs émissions de GES. S'ils ont ratifié le Protocole de Kyoto, ces pays peuvent autoriser la participation d'entités à des projets de MDP, mais ne sont pas éligibles à être des pays hôtes pour ces projets.
- **Pays non-annexe 1 :** les pays ayant ratifié le Protocole de Kyoto mais non listés dans l'Annexe 1 de la CCNUCC sont désignés comme "non-annex 1 Parties". Ce sont généralement des pays en développement éligibles à recevoir des projets de MDP.

- **Reboisement:** Plantation de forêts sur des terrains qui ont autrefois contenus des forêts mais qui ont été transformés en vue d'une autre affectation.
- **Réduction volontaire d'émissions (VER):** unité de réduction d'émissions qui a été vérifiée par un auditeur indépendant, et résultant d'un projet d'énergie renouvelable mais qui n'est pas passé par le processus d'accréditation en tant que MDP ou MOC
- **Unités de quantité attribuée (UQA):** Unités transférables mesurées en tonne de CO₂ équivalentes attribuées à un pays de l'annexe B, dont le total est égal à l'objectif d'émission du pays défini en vertu du protocole de Kyoto.
- **Unités de réduction certifiées d'émission (URCE ou CER):** une unité certifiée de réduction d'émission est une unité représentant une tonne de CO₂-équivalent (CO₂-e), séquestré ou non émis sur la base des pouvoirs réchauffant de chaque gaz. Ils sont issus de projets de MDP dont ils représentent les unités échangeables.
- **Unité de Réduction des Emissions (URE ou ERU):** unité représentant une tonne de CO₂-équivalent (CO₂-e), séquestré ou non émis sur la base des pouvoirs réchauffant de chaque gaz. Ils sont issus de projets de MOC dont ils représentent les unités échangeables.

Comparaison des procédés de compensation

Source: étude réalisée en 2009 par le ministère néerlandais de l'Habitat, de la Planification de l'Espace et de l'Environnement évaluant les différents types de crédits carbone.

Une étude plus complète de la branche allemande du WWF réalisée en 2008 (et donc datant un peu pour certaines données) est également disponible.

Types de crédit	Processus de validation				Contenu de la validation					Vérification de la qualité		Disponibilité des crédits	Permanence (UTCATF ou LULUCF)	
	Vérification validation rapports	Contrôles-Spot des activités	Sélection des audits	Consultation des parties prenantes	Tests d'additionalité	scénario de base	Pertes	Soutenabilité	Durée de la période de crédit	rapports de vérification	Validation and vérification par les différent auditeurs			Enregistrements
Gold standard	=	-	=	=	=/+	=	=	+	=	=	=	=	-	N/A
VCS	-	-	=/-	=	=	-	=	-	-	-	?	*	+	-
VER+	-	-	=	=	=	=	=	-	=	-	-	=	-	-
VOS	-	-	=	=	=	=	=	=	=	-	=	*	-	-
CCX	=	-	?	-	-	?	-	+	+	=	-	=	-	-
CCBS	-	-	=	=	=	?	=	+	N/A	-	-	-	N/A	-
Plan Vivo system	-	-	?	=	=	?	=	+	+	-	-	=	N/A	-

Notes:

Pour tous critères, sauf disponibilité :

"-" indique que la qualité des crédits est plus mauvaise que celle du MDP.

"=" égale à celle du MDP.

"+" meilleure que celle du MDP.

"?" indique que la qualité est difficile à comparer à celle du MDP.

"*" indique qu'aucun enregistrement n'existe à cette heure, mais que ceci est prévu.

"N/A" indique qu'il n'y a pas de données disponibles.

En cas de disponibilité, les symboles doivent être interprétés comme suit : "-" indique que les crédits validés sous cette étiquette particulière sont moins disponibles que les crédits MDP.

FAQs

[Qu'est-ce qu'un gaz à effet de serre ?](#)

[Qu'est-ce que l'effet de serre?](#)

[Qu'est-ce que la compensation?](#)

[Quels sont les différents modes de compensation](#)

[Quelles sont les forces et les faiblesses des différents types de projet ?](#)

[Quelle est la procédure pour accréditer un projet de mécanisme de flexibilité ?](#)

[Les compensations carbone sont-elles seulement un moyen de réduire la culpabilité?](#)

[Et les compensations par afforestation et reforestation?](#)

[Pourquoi compenser ?](#)

[Pourquoi les Postes devraient-elles compenser ?](#)

[Comment et pourquoi l'UPU est-elle impliquée ?](#)

[Quels sont les avantages d'un plan à l'échelle du secteur ?](#)

[Comment pourrait fonctionner un planUPU de compensation?](#)

[Est-ce que le plan fonctionnera différemment dans les Postes des pays en développement,, ceux en économie de transition et dans les pays développés?](#)

[Est-ce que l'UPU gèrera le plan de compensation ?](#)

[Le projet produira-t-il des compensations accréditées?](#)

[Pourquoi le projet aura-t-il aussi des avantages indirects pour le secteur postal?](#)

[Quelles sont les prochaines étapes et l'agenda?](#)

[Pourquoi devrais-je adhérer à ce projet ?](#)

[Comment m'impliquer?](#)

[Qui sont les membres du sous-groupe?](#)

Qu'est-ce qu'un gaz à effet de serre?

Les gaz sont des gaz constituants de l'atmosphère, d'origine à la fois naturelle et anthropique, qui absorbent et émettent des radiations à des longueurs d'onde spécifiques au sein du spectre infrarouge émis par la surface de la terre, l'atmosphère, et les nuages. Cette propriété est à l'origine de l'effet de serre. La vapeur d'eau (H₂O), le dioxyde de carbone (CO₂), le protoxyde d'azote (N₂O), le méthane (CH₄), et l'ozone (O₃) sont les principaux gaz à effet de serre présents dans l'atmosphère. De plus, il y a de nombreux gaz à effet de serre résultant complètement de l'activité humaine dans l'atmosphère, tels les halocarbones et autres composés chlorés et bromés, visés par le Protocole de Montréal. À côté du CO₂, du N₂O, and du CH₄, le Protocole Kyoto vise des gaz à effet de serre tels que l'hexafluorure de soufre(SF₆), les hydrofluorocarbures (HFCs), et les perfluorocarbures (PFCs).[\[1\]](#)

[\[1\]](#) Source: Glossaire du GIEC

Qu'est ce que l'effet de serre?

Les gaz à effet de serre absorbent efficacement le rayonnement infrarouge, émis par la surface de la terre, par l'atmosphère elle-même en raison de ces gaz, et par les nuages. Le rayonnement atmosphérique est émis dans tous les sens, y compris vers le bas, vers la surface de la terre. Par conséquent, les gaz à effet de serre retiennent la chaleur dans le système surface-troposphère, un phénomène intitulé « *effet de serre naturel* ». Le rayonnement atmosphérique est étroitement associé à la température du niveau d'émission. Dans la troposphère, en général, la température diminue avec l'altitude. En fait, le rayonnement infrarouge émis

vers l'espace provient d'une altitude ayant une température moyenne de -19° C, en équilibre avec le rayonnement solaire net entrant, alors que la surface de la terre est maintenue à une température beaucoup plus élevée, en moyenne, +14° C. Une augmentation de la concentration des gaz à effet de serre augmente l'opacité infrarouge de l'atmosphère, et entraîne donc un rayonnement vers l'espace à une altitude plus élevée, à une température plus basse. Il en résulte un forçage radiatif, c'est-à-dire un déséquilibre qui ne peut être compensé que par une augmentation de la température du système surface-troposphère.

Il s'agit de « *l'augmentation de l'effet de serre* ».[\[1\]](#)

[\[1\]](#) Source: IPCC Glossary

Qu'est-ce que la compensation carbone?

La compensation carbone est un procédé de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) consistant à acheter des crédits à d'autres acteurs via des projets de réduction d'émissions, ou systèmes d'échange de carbone.

La compensation carbone vise à neutraliser les GES émis par :

- le financement de projets qui induiront des réductions de GES ailleurs dans le monde et génèreront des crédits carbone ;
- le financement de projets qui contribuent au stockage de GES ailleurs dans le monde et génèreront des crédits carbone ;
- l'achat de crédits carbone générés par un projet financé par d'autres:
 - hors marché
 - sur un marché du carbone tel que le Chicago Climate Exchange ou BlueNext.

La compensation carbone fait partie d'un processus global et suit les opérations de réduction des émissions de GES.

Quels sont les différents mécanismes de compensation ? (1/2)

1 Les mécanismes du Protocole de Kyoto et le MDP/MOC : Mécanismes basés sur des projets validés par les Nations unies. Ils sont gouvernés par le Protocole de Kyoto (d'où l'expression "projet Kyoto") et peuvent prendre la forme de l'une des mises en œuvres suivantes:

a MDP: projets conduits dans des pays en développement, et génèrent des crédits carbone certifiés par les Nations unies et appelés "unités certifiées de réduction d'émissions" (CER). Ils constituent un lien Nord–Sud fort.

b MOC: projets entre deux pays de l'Annexe B produisant des crédits carbone appelés "unités de réduction d'émissions" (ERU) qui sont transférées du registre national de quotas de CO₂ (AAU) d'un des pays à celui de l'autre.

2 EU ETS: Le **système communautaire d'échange** de quotas d'émission (EU ETS) est un programme obligatoire de plafonnement et d'échange, autorisant les opérateurs à utiliser des crédits carbone conformes aux mécanismes prévus par le Protocole Kyoto (mécanisme de développement propre et de mise en œuvre conjointe), dans certaines limites.

Quels sont les différents mécanismes de compensation ?(2/2)

3 La compensation volontaire : se réfère aux parties prenantes qui achètent volontairement et sans aucune contrainte des crédits carbone pour les soustraire au marché afin de compenser leurs propres émissions; ces crédits viennent de projets générant des réductions volontaires d'émissions (VER).

4 Quelques expériences supplémentaires :

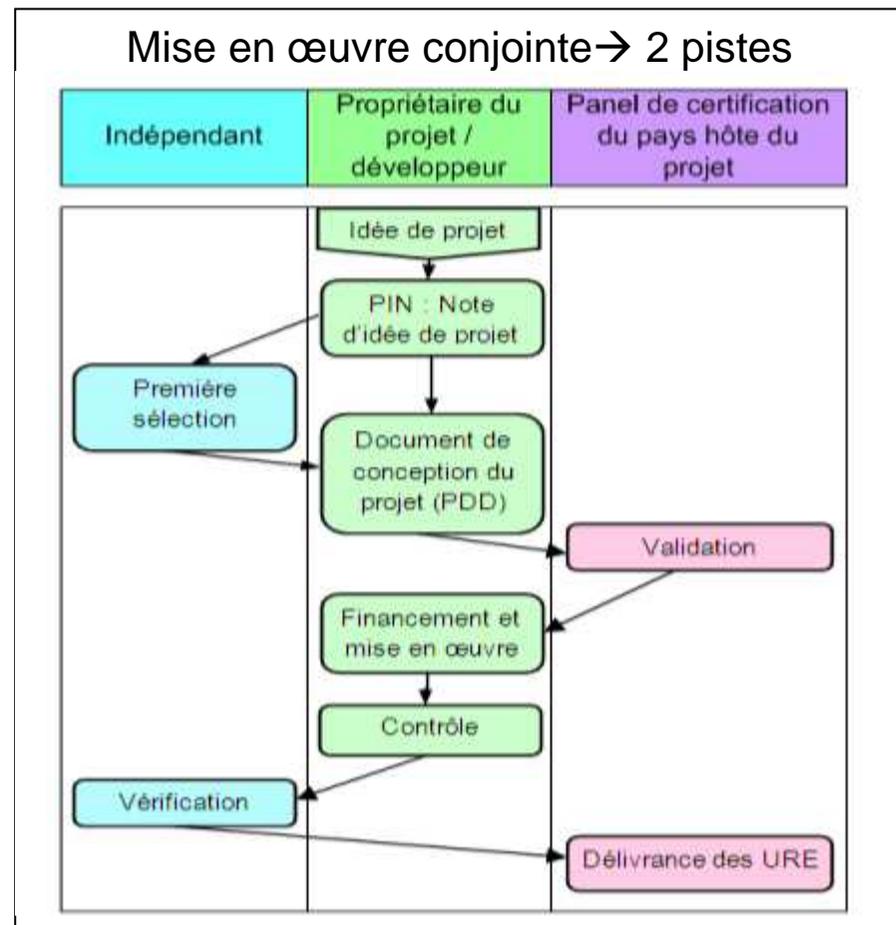
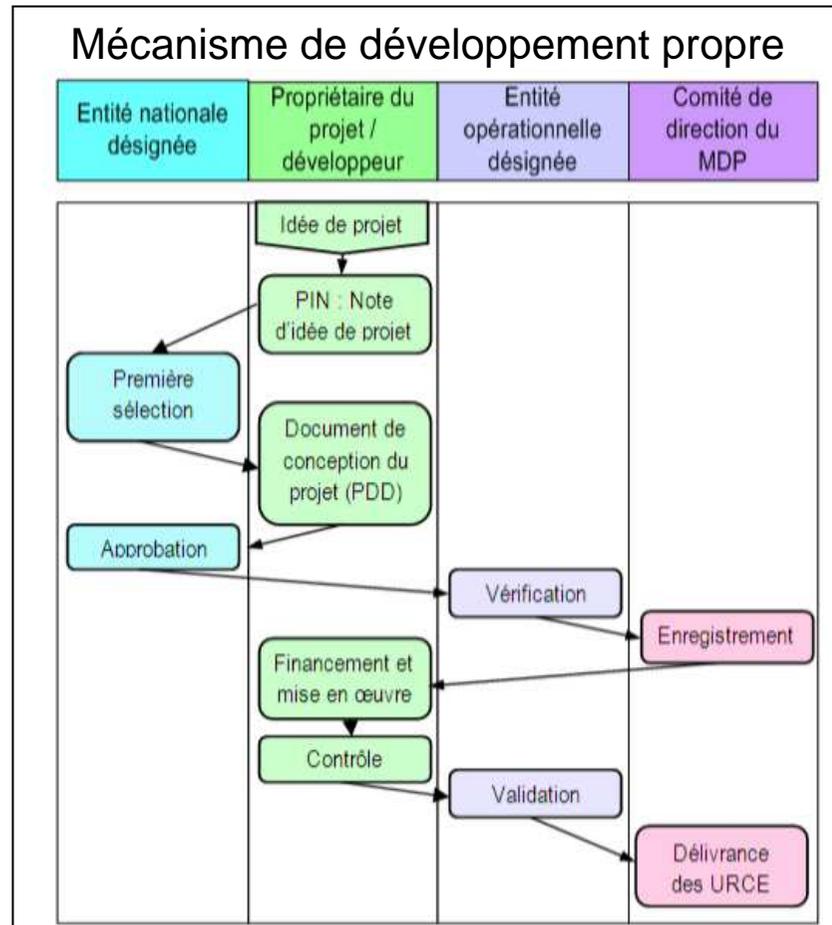
a Regional Greenhouse Gas Initiative (RGGI) Première initiative régionale de plafonnement et d'échange de dix États du Nord-Est des États-Unis obligeant le secteur de l'énergie à réduire de 10% d'ici à 2018 ses émissions de CO₂.

b The NSW Greenhouse Gas Abatement Scheme mis en place en 2003 par la Nouvelle-Galle-du-Sud (NSW-Australie) pour réduire ses émissions en demandant aux producteurs d'électricité et aux gros consommateurs d'acheter des certificats locaux de réduction de GES.²

Quelles sont les forces et les faiblesses des différents types de projet (*)?

	Forces	Faiblesses
Mécanisme de développement propre (MDP)	<ul style="list-style-type: none"> – énorme potentiel à la fois pour les pays de l'Annexe 1 (nouveaux clients/partenaires, leadership environnemental image) et ceux non-Annexe 1 (technologies propres, économiques, développement social et environnemental) – Bonnes perspectives (encore nombre de projets potentiels dans les pays nouvellement industrialisés) – Les CERs sont des crédits carbone largement reconnus 	<ul style="list-style-type: none"> – Infrastructure limitées dans les pays en développement – Les investissements financiers peuvent être importants – Longue période entre PIN (project idea note) et délivrance des CER – Régime réglementaire incertain après 2012
Mise en œuvre conjointe (MOC)	<ul style="list-style-type: none"> – Vrai potentiel à la fois pour les pays hôtes et les pays investisseurs (ditto CDM) – Bonnes perspectives (encore nombre de projets potentiels dans les pays nouvellement industrialisés pour se conformer aux plafonds d'émission) 	<ul style="list-style-type: none"> – Problème des "projets bidon" – Concurrence entre MOC et projets domestiques. – Régime réglementaire très incertain après 2012
Compensation volontaire	<ul style="list-style-type: none"> – Plus de types de projet sont possibles – Les VERs sont de qualité hétérogène – Les "Gold standard" sont meilleurs que les CER ordinaires 	<ul style="list-style-type: none"> – Certaines normes manquent de rigueur (dans ce cas le prix des crédits est bas)

Quelles sont les procédures pour accréditer un projet de mécanisme de flexibilité ?



Les compensations sont-elles simplement un moyen de réduire la culpabilité ?

Investir dans des compensations carbone et l'énergie renouvelable est un bon moyen de compenser la pollution au CO₂ émise par les activités personnelles et professionnelles. Les contributions dans la compensation stimulent la demande d'énergie renouvelable, augmente l'efficacité énergétique et fournit des incitations pour une production accrue d'énergie renouvelable.

Compenser sa dépense en énergie n'est pas une excuse pour polluer. C'est une façon d'assumer sa responsabilité pour la pollution qu'on ne peut pas éviter. Cela fait partie d'une démarche globale (identifier et mesurer, réduire et compenser) de réduction de son impact environnemental. Par conséquent, le premier geste doit consister, à réduire autant que possible sa consommation, augmenter son efficacité énergétique et réduire sa production de déchets, et ensuite seulement compenser la part restante des CO₂ équivalents émis.

Et les compensations par le boisement et le reboisement?

La Conférence de Milan de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (COP9) a établi qu'afin de prendre en compte le caractère non-permanent du stockage de carbone par les forêts, les crédits accordés pour ces projets expireraient après une période prédéfinie, à l'issue de laquelle l'acheteur devra les remplacer.

Il résulte de cette décision, que très peu de projets de boisement et de reboisement (A/R) ont été mis en œuvre dans le cadre des MDP même s'ils pourraient être considérés comme des incitations à lutter contre la déforestation, qui contribue de façon significative au changement climatique.

À part les MDP, des projets A/R sont aussi accrédités par le CCBS (Climate, Community and Biodiversity standard – www.climate-standard.org) pour de grands projets et le Plan Vivo (www.planvivo.org) pour de plus petits projets.

Pourquoi compenser ?

L'effet de serre est un phénomène naturel, qui a augmenté de façon inquiétante avec l'industrialisation et qui est maintenant la cause du changement climatique

Le changement climatique impacte populations/santé/sécurité... mais aussi les économies

Pourquoi les Postes devraient-elles compenser ?

- Assumer notre responsabilité comme opérateurs pour protéger les territoires dans lesquels nous conduisons nos activités
- Anticiper de nouvelles réglementations potentielles
- Être proactif en tant que secteur
- Aider les Postes à atteindre des objectifs de neutralité carbone
- Offrir des produits et services neutres en carbone
- Réduire les émissions globales du secteur postal

Comment et pourquoi l'UPU est-elle impliquée?

Il n'y a pas d'obligation de compenser, mais tout un programme dédié à la mesure et aux réductions d'émissions a été lancé au sein du Bureau international.

La lutte contre le réchauffement global est encouragée voire exigée des pays membres dans la Recommandation C 27/2008 et la Résolution C 34/2008

Un plan volontaire pour créer une solidarité climatique (en particulier mais, évidemment, pas seulement)

De plus, l'UPU est la seule structure de gouvernance ou organisation qui:

- peut réunir les Postes des pays en développement, en économie de transition et des pays développés et ouvrir la voie à un concept aussi avant-gardiste;
- fournir les niveaux adéquats de transparence et de neutralité nécessaires pour qu'un tel concept devienne une initiative opérationnelle, permettant à tous les pays de participer.

Quels sont les avantages d'un plan à l'échelle du secteur ?

- Il y a d'abord quelques avantages à réunir différents acteurs au sein d'un plan commun par exemple :
 - une couverture plus large en termes de communication
 - un choix plus grand de projets en conséquence de ressources financières plus importantes
 - une réduction des coûts liée à la mutualisation des coûts de gestion
- Ensuite, il y a des avantages à un plan à l'échelle du secteur par exemple:
 - offrir une plus grande crédibilité:
 - à la fois comme entreprise individuelle et comme secteur, être un acteur actif dans la lutte contre le changement climatique, faire preuve de solidarité et de sa volonté d'autoréguler volontairement ses émissions de GES, en conséquence :
 - pour les parties prenantes externes dont celles chargées de projets de réduction d'émissions de GES.
 - Possibilité de limiter le choix des projets à ceux bénéficiant au secteur postal

Comment pourrait fonctionner un plan de compensation UPU?

La façon dont le plan fonctionnera reste à décider ; en fonction des études à venir et de la décision du CA, le plan de compensation de l'UPU pourrait suivre un certain nombre de règles de fonctionnement incluant:

- un financement par les Postes (sur une base volontaire)
- un investissement du budget (selon une charte)
 - MDP/MOC
 - des projets de compensation volontaire
- les projets fournissent des crédits carbone (ERUs/CERs) et des réductions volontaires d'émissions
- Le plan fournit les montants de compensation requis aux Postes qui les financent
- les surplus sont vendus sur les marchés du carbone
- produits utilisés pour
 - financer la gestion du plan
 - financer la définition et la mise en œuvre d'une politique de développement durable (incluant réduction d'émission de GES) pour les Postes membres ne finançant pas le plan et n'ayant pas les moyens d'une telle mise en œuvre.

Est-ce que le plan fonctionnera différemment dans les Postes des pays en développement, ceux en économie de transition et dans les pays développés?

Les différences entre les Postes s'exprimeront plus en termes de:

- Postes volontaires pour compenser une partie ou toutes leurs émissions de GES, et donc pour financer le plan
- Postes de pays hôtes de projets

Quoi qu'il en soit, il reste possible pour une Poste qui finance le fond de présenter au gestionnaire du plan une série de projets à sélectionner, et de pouvoir bénéficier ainsi d'un financement pour des projets liés à la réduction d'émissions de GES.

Est-ce que l'UPU gèrera le plan de compensation?

La façon dont le plan fonctionnera reste à décider ; en fonction des études à venir et de la décision du CA, le plan de compensation de l'UPU pourrait être géré par un tiers sélectionné via un appel d'offres de l'UPU, gouverné par un comité exécutif et des corps comme des comités d'éthique, de sélection de projet, ou financier.

Ces comités pourraient, par exemple, être constitués comme suit :

Comité exécutif

- un membre de chaque union restreinte
- les présidents de chacun des autres comités du plan
 - Comité d'éthique
 - Comité de Sélection des Projets
 - Comité de Finance,
- Un représentant de l'UPU

Comité d'éthique:

- un membre du PNUE
- un membre du PNUD
- un membre de la Banque mondiale
- une ONG environnementale
- un membre d'une ONG anti-corruption
- un représentant du GIEC
- un représentant du WBCSD
- le président du Groupe de développement durable de l'UPU

Comité de sélection des projets

- un représentant de la Banque mondiale
- un banquier membre d'un plan
- environ cinq membres des unions restreintes

Comité de Finance

- un membre de chaque union restreinte
- un représentant des partenaires financiers du plan

Le projet produira-t-il des compensations accréditées?

La façon dont le plan fonctionnera reste à décider ; en fonction des études à venir et de la décision du CA, le plan de compensation de l'UPU pourrait offrir des compensations accréditées par diverses organisations. Elles pourraient inclure (entre autres): MDP, gold standard/VCS/VER+/CCBS

Standards	Project types	Co benefits (vs CDM)	Price (vs CER)
MDP	Tout sauf REDD*, nouveaux projets HFC et nucléaire	=	n/a
Gold Standard	Efficacité énergétique et énergies renouvelables	+	Plus coûteux
VCS	Tout sauf HFC	-	Moins cher
VER+	Similaire au MDP à l'exception du grand hydroélectrique	+	Moins cher
CCBS	Utilisation des terres, de changement d'affectation des terres et foresteries**	+	Moins cher

* REDD = réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à la déforestation et la dégradation forestière

** UTCATF (LULUCF) = bio séquestration

Pourquoi le projet aurait-t-il aussi des avantages indirects pour le secteur postal?

La première série de bénéfices pour le secteur postal serait directement liée au choix des projets que le plan financerait et dont il tirerait des crédits carbone; mais en même temps que ces bénéfices directs, le plan générerait des bénéfices indirects.

Les bénéfices indirects du plan seraient triples:

- le développement et la création de nouvelles activités parallèlement à la création de richesse généreront un surplus d'activité.
- le développement de l'infrastructure facilitera l'activité postale et ouvrira la voie à de nouveaux marchés
- l'image du secteur postal sera améliorée de part son action dans la lutte contre le changement climatique

Quelles sont les prochaines étapes et l'agenda?

Les prochaines étapes seront la présentation des projets aux membres de l'UPU, puis l'UPU lancera quelques études, incluant une série de questionnaires pour évaluer quantitativement et qualitativement le potentiel financier d'investissements ainsi que le besoin potentiel de compensation et, plus tard, les projets potentiels des Postes faisant des propositions.

Enfin, un business plan sera présenté au prochain CA de l'UPU en novembre 2010.

Pourquoi devrais-je adhérer à ce projet ? (1/2)

Pourquoi une Poste investisseuse devrait-elle adhérer au plan?

- offre commerciale de lignes de produits neutres en carbone (valeur ajoutée)
- atteindre les objectifs fixés dans le cadre des stratégies d'entreprise (stratégie interne)
- engagement dans des projets bénéficiant à des pays hôtes via des progrès en matière de développement durable (transfert de technologie et préservation de la biodiversité)
- aider au développement d'activités postales dans des régions en déclin en finançant des projets dédiés (développement économique local)

Pourquoi devrais-je adhérer à ce projet ? (2/2)

Quels bénéfices pour une Poste de proposer un projet dans le cadre du plan?

- être au cœur de la procédure de sélection de projet en sélectionnant les projets qui seront proposés au comité de sélection
- bénéficiaire de la mise en œuvre de technologies vertes dans son propre pays / son activité

Quels sont les bénéfices d'une adhésion au plan pour une Poste d'un pays bénéficiaire?

- Offrir une meilleure qualité de service résultant d'une nouvelle infrastructure, verte
- bénéfice d'un marché en croissance résultant d'une nouvelle infrastructure, verte
- bénéfice d'un marché en croissance résultant d'une économie en développement
- réduction significative des coûts résultant d'une meilleure maîtrise de l'énergie et d'une plus grande efficacité énergétique

Comment m'impliquer?

Au cours de la première étape d'études, signalez simplement votre intérêt à n'importe quel membre du sous-groupe, en particulier aux co-présidents (GB et France) ainsi qu'à l'UPU, et, si possible, désignez quelqu'un pour participer aux réunions du sous-groupe.

Quand une décision sera prise au sujet d'un plan et de son mode de fonctionnement, toute information nécessaire sera mise à la disposition des membres de l'UPU.

Qui sont les membres du sous-groupe?

Great Britain (Chair)	Mme Sylvie Sasaki (sylvie.sasaki@royalmail.com) et M. Martin Blake (martin.blake@royalmail.com)
UPU	Mme Anne-Claire Blet (anne-claire.blet@upu.int)
Australie	Mme Debbie Spring (debbie.spring@auspost.com.au)
Cameroun	Mme Mireille Ndanha (mireillendanha@yahoo.fr)
Chine (Rep. populaire)	M. Song Xin (songxin@post.gov.cn)
Danemark	M. Soren Boas (sob@post.dk)
France	Mme Stéphanie Scoupe (stephanie.scoupe@laposte.fr)
Hongrie (Rep.)	M. Laszlo Levente (laszlo.levente@posta.hu) et Mme Anna Varga Botos (Anna.VargaBotos@posta.hu)
Indonésie	Mme Ariyani Akhmad (ariyaniakhmad@yahoo.com)
Afrique du Sud	M. Kgabo Mokgohloa (Kgabo.Mokgohloa@postoffice.co.za)
Suisse	M. Marc Amstutz (marc.amstutz@post.ch)